

République Française  
INDRE-ET-LOIRE  
**COMMUNE DE LA FERRIERE**  
**Procès-verbal de séance**  
**Séance du mercredi 24 juin 2026**

**Membres en exercice : 11**

Date de la convocation : 15/06/2026

**Quorum : 6**

*Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marc LEPRINCE.*

**Présents : 9**

**Représentés : 2**

**Présents :** René LAVAINE, Marc LEPRINCE, Florence LEPRINCE, Martine MALHERBE, Cedric MORANDINI, Françoise ROUILLARD, Frédéric PATAULT, Pauline CESAR, Emilien CINTRAT

**Absents/excusés : 0**

**Votants : 11**

**Excusés/représentés :** Olivier FOUCHERE représenté par Marc LEPRINCE, Coraline MARAIS représentée par Pauline CESAR

*Date d'affichage de la convocation :  
15/06/2026*

**Absents et Excusés :**

**Secrétaire de séance :** Florence LEPRINCE

## ORDRE DU JOUR

1. Arrêt du procès-verbal de la réunion du 21 mai 2026,
2. Élection des délégués communaux au Conseil d'exploitation de la régie de l'eau potable et assainissement collectif de la CCCR
3. Approbation du projet de convention de groupement avec la CCCR dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés
4. Travaux de restauration de l'église : choix des entreprises pour le chantier 3 et validation du plan de financement
5. Fixation du prix des repas pour le pique-nique communal 2026

Informations et questions diverses

## DELIBERATIONS

### Arrêt de la séance du 21 mai 2026

Ayant été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation de ce jour, le procès-verbal est arrêté à l'unanimité par les conseillers municipaux qui étaient présents à cette séance.

### Election des délégués communaux au Conseil d'exploitation de la régie de l'eau potable et assainissement collectif de la CCCR (N° DE 2026\_033)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2026-028 du 18 février 2026 approuvant les statuts de la régie eau potable et assainissement collectif, ainsi que le règlement intérieur de la régie et du conseil d'exploitation,

Vu la délibération 2026-087 du 3 juin 2026 de la Communauté de communes du Castelrenaudais modifiant les statuts du conseil d'exploitation de la régie eau potable et assainissement collectif de la Communauté de communes du Castelrenaudais,

Considérant que la Communauté de communes du Castelrenaudais peut désigner en tant que membres du conseil d'exploitation, soit des conseillers communautaires, soit des conseillers communaux,

Considérant qu'il convient de désigner 1 titulaire et 1 suppléant par commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-élit les conseillers municipaux suivants, membres du conseil d'exploitation de la régie de l'eau potable et assainissement collectif :

Délégué titulaire : Marc LEPRINCE  
Délégué suppléant : René LAVAINÉ

Résultat du vote : adoptée  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat le 25/06/2026, publication le 25/06/2026

**Approbation du projet de convention de groupement avec la CCCR dans le cadre de l'accompagnement proposé par CITEO en matière de lutte contre les déchets abandonnés (N° DE\_2026\_034)**

Monsieur le Maire rappelle que la convention qui avait été signée par la commune avec la société CITEO en 2023, dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés n'a pas été renouvelée du fait que le seuil de population minimum pour conventionner avec CITEO est passé depuis cette année à 1 500 habitants.

Dans le cadre d'une convention sur la propreté urbaine, la Communauté de communes propose d'être porteur de la convention de groupement avec CITEO (projet en annexe) qui permet une recette de 0,90 €/habitant.

La communauté de communes se propose donc de signer la convention avec l'ensemble des 16 communes. La recette sera alors redistribuée à chacune des communes.

CITEO verse une part de la subvention en année N et le solde en N+1 selon le nombre d'habitants de chaque entité composant le groupement.

Après réception des délibérations, il sera procédé à la signature de la convention sur 1 seul document, dont un exemplaire sera remis à chaque commune signataire.

Vu le CGCT,

Vu le projet de convention,

Considérant que cette action proposée permet d'assurer la continuité de ce que la commune avait mis en place depuis 2023 avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de groupement avec CITEO,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention,
- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes du Castelrenaudois.

Résultat du vote : adoptée  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat le 25/06/2026, publication le 25/06/2026

**Fixation du prix des repas pour le pique-nique communal 2026 (N° DE\_2026\_035)**

Vu la délibération 2011-48 du 30 septembre 2011 créant une régie communale pour l'encaissement des recettes du pique-nique communal,

Vu la délibération du 20 mars 2026 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales,

Vu l'arrêté 26\_11 portant constitution d'une régie de recettes,

Vu la nécessité de fixer un prix préalable à l'encaissement des repas du pique-nique communal annuel pour l'année 2026,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE le prix du repas du pique-nique 2026 à 15 € (15 € en 2025) pour les adultes, 5 € (5 € en 2025) pour les enfants de 5 à 12 ans et gratuit pour les moins de 5 ans,
- PRÉCISE qu'une absence justifiée donnera droit au remboursement de la participation lorsque la demande en sera faite.

Résultat du vote : adoptée  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat le 25/06/2026, publication le 25/06/2026

**Travaux de restauration de l'église : choix des entreprises pour le chantier 3 et validation du plan de financement**

Suite à la présentation de l'analyse des offres reçues dans le cadre du chantier 3 après réunion avec le maître d'œuvre le mardi 23 juin, le conseil municipal demande qu'un détail des offres soit fait par l'architecte pour mieux les comparer.

## Informations et questions diverses :

- Révision du règlement intérieur du cimetière communal : gravure sur la stèle à l'espace cinéraire
- Remerciements et récompense à l'occasion de la Roue Tourangelles 2026
- Remerciements à l'occasion de la course cycliste du 6 juin 2026
- Point sur le projet de visite du centre de tri de Parçay-Meslay : 9 ou 16/09/2026
- Proposition d'ateliers Brain Up : faire demande d'infos complémentaires
- Proposition d'exposition du Pays d'Art et d'Histoire sur l'architecture du Moyen Age au XIX<sup>e</sup> siècle : voir disponibilité pour le 17/12/2026
- Notification DETR 2026
- Point sur le bulletin municipal
- Point sur la préparation des Heures Gourmandes du 23/07/2026
- Lecture du courrier du département relatif aux dotations de l'Etat dans le cadre de la loi de finances 2026 : en baisse d'environ 35% pour les communes
- Instauration de la taxe de séjour par la CCCR pour toutes les communes du castelrenaudais au 01/01/2027
- Massif forestier de Beaumont-Louestault : évolution de la cartographie nécessitant une délibération lors du prochain conseil municipal
- DICRIM et PCS : à mettre à jour
- Conseil d'école le 23 juin à Marray : fête de l'école annulée et quelques travaux à prévoir
- Ecole et canicule : travail à faire avec un protocole : penser à communiquer sur ce qui a été fait
- Ecole et 11 novembre : action proposée par l'onacvg « nous sommes les passeurs de mémoire »
- Passage du jury de la SHOT le 16/07/2026
- Proposition d'inscription aux assises de la biodiversité le 29/09/2026 : ok pour Marc, Florence et Françoise
- Remerciements aux bénévoles pour leur présence au chantier participatif. Inauguration à prévoir en février 2027 en présence de l'évêque
- Restauration de la statue « la vierge à l'enfant » : en lien avec les archives et la DRAC qui établissent un cahier des charges
- Vérification paratonnerre + cloche : à la charge de la commune qui est responsable en cas d'incident
- Lecture d'un courrier de la préfecture concernant 2 délibérations à retirer + mail annulant ce courrier
- Proposition label « ville prudente » : sans suite
- Info de la DGFIP relative à une action de revalorisation des valeurs locatives en fonction des éléments de confort
- Projet agrivoltaïque : permanence publique + réunion du comité de projet : le 29/06/2026. Boitage fait par Qair, porteur de projet
- Point sur la sécurité de l'adresse mail de la commune qui devrait évoluer avec utilisation d'un nom de domaine : études en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h49.